
Paray



Vieille
Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Secrétariat Général

Clarisse PINTO

Arrêté n° ARR_2024_019

Objet : Fermeture exceptionnelle au public du cimetière de Paray-Vieille-Poste

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU les articles R. 2213-42, R. 2213-46 et L. 2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2010-917 du 3 août 2010 relatif à la surveillance des Opérations et aux vacations funéraires,

VU le décret n° 2016-1253 du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires et à la reconnaissance des qualifications professionnelles nécessaires à leur exercice,

VU la demande d'exhumation de Monsieur Denis SAVINELLI et de Madame Marcelle DRAPA épouse SAVINELLI,

CONSIDÉRANT la nécessité d'exhumer les corps de Monsieur Denis SAVINELLI et de Madame Marcelle DRAPA épouse SAVINELLI, afin d'inhumer Monsieur Roger SAVINELLI dans sa concession familiale,

ARRÊTE

Article 1er : Le Cimetière sera fermé exceptionnellement au public le Mardi 23 janvier 2024 de 8 heures 30 à 9 heures 30 en vue de l'exhumation dans la concession n° 1447 de Monsieur Denis SAVINELLI et de Madame Marcelle DRAPA épouse SAVINELLI.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Paray-Vieille-Poste est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait à Paray-Vieille-Poste,